**6734 : résumé**

Le projet de loi 6734 a pour objet d’autoriser le Gouvernement à procéder à la construction du Pôle d’échange multimodal de la Gare d’Ettelbruck. Ce projet englobe, à charge du Fonds du rail, le financement de la mise en conformité de la gare, du renouvellement des superstructures ferroviaires, de la construction d’un parking P&R et de la reconstruction du bâtiment voyageurs et de ses alentours directs. A charge du Fonds des routes, sont financées la réorganisation multimodale de la N7/rue du Canal, rue Prince Henri, rue de la Gare et avenue J.-F. Kennedy et du CR348/avenue Salentiny, la mise en souterrain de la N7 entre le carrefour de la Wark et le monument Patton, la réalisation de la gare routière, du parvis de la gare et de ses alentours directs et la mise en place de l’artère d’approche multimodale du carrefour « Dreieck » au pôle d’échange.

Le montant total des travaux à réaliser est estimé à 156.500.000 euros. L’autorisation du législateur pour procéder à ces travaux est donc requise en vertu de l’article 99 de la Constitution, étant donné que ce montant dépasse le seuil de 40 millions d’euros prévu à cet effet par l’article 80 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l’Etat.